



Je suis en situation de handicap moteur, où m'adresser pour avoir un logement accessible, adapté et domotisé?



QU'EST-CE QUE LES LOGEMENTS UNITES DE LOGEMENTS SPECIALISES - ULS ?

Les ULS sont des appartements adaptés, insérés dans des programmes de logements du parc social. Ils s'adressent à des personnes atteintes d'un handicap moteur, en fauteuil roulant, et qui ont besoin d'équipements domotisés, mais pas d'une surveillance médicale constante. Les logements ne sont pas médicalisés.

Ces logements peuvent accueillir des personnes seules, des couples ou des familles et correspondent à des logements de type T1, T2, T3 et T4.

Afin de faciliter leur quotidien, des équipements adaptés sont installés dans les programmes ULS. Grâce à une simple télécommande, il est possible de gérer les ouvertures de portes (hall et appartement), d'utiliser les ascenseurs, d'ouvrir et fermer les volets roulants, gérer l'éclairage. L'ensemble du mobilier des logements ULS est entièrement accessible : douche à l'italienne, évier et lavabos réglables en hauteur, présence de barres de maintien dans l'espace de douche et les WC.

COMMENT EN BENEFCIER ?

Les candidats doivent répondre aux :

- **critères administratifs** : être inscrit sur le fichier des demandeurs de logements sociaux, remplir les conditions de ressources pour l'éligibilité à un logement social, être domicilié à Paris depuis une certaine durée...
- **critères médicaux** : présenter un handicap moteur imposant des déplacements en fauteuil roulant, avec perte d'autonomie des membres supérieurs nécessitant le besoin d'équipements domotisés.

La personne doit être capable de vivre seule, de façon autonome, elle doit être bénéficiaire d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).

L'ensemble des formulaires est disponible sur le site paris.fr et dans le point accueil logement de votre mairie d'arrondissement. Les antennes logement de la Ville de Paris et votre interlocuteur à la MDPH peuvent vous préciser la marche à suivre.
Pour toute information : www.paris.fr/handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

✉ 69 rue de la Victoire 75009 PARIS ☎ 01-53-32-39-39 🌐 <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nous-contacter/>

Accueil physique sans RDV : lundi et vendredi de 9h à 12h – 13h à 16h (fermeture le jeudi)

Accueil physique sur RDV : mardi et mercredi sur handicap.paris.fr